



Problème de curatelle avec un de mes frères

Par **michel**, le **14/04/2009** à **12:14**

Bonjour, mon frère aîné habite depuis 1979 une maison appartenant à notre mère. depuis 2004 il nous a demandé d'avoir la curatelle de notre mère car elle a la maladie d'alzheimer et fait donc valider les comptes par un juge de tutelle. lors d'une réunion de famille en 2005, je lui ai fait remarqué que le montant de la location de la maison était dérisoire et qu'il fallait l'augmenter. il a refusé, en prétendant que notre mère paiera des impôts et qu'elle aura plus les aides pour le canton de la maison de retraite. nous sommes 4 frères et sœurs et il divise par 4 le montant du loyer annuel et nous verse donc un chèque libellé à son nom correspondant à ce loyer. nous nous sommes renseignés auprès des différents sites d'internet et c'est tout à fait illégal. nous avons rendu par recommandé le montant des 5 années (2004 à 2008) avec des intérêts en lui expliquant que ce qu'il faisait était illégal et que le loyer doit être payé à notre mère, propriétaire de cette maison. il a refusé le recommandé et la poste a renvoyé la lettre aux expéditeurs. il nous a écrit en nous disant qu'il n'avait jamais payé un loyer à notre mère mais que c'était un "arrangement" à condition qu'il entretienne la maison. il nous parle maintenant de plus value en prétendant que grâce à lui la maison a pris de la valeur. il n'a fait aucun travaux et il a même payé l'égoutage en 2004 avec le chèque de notre mère (c'est une charge locative!) comment lui faire comprendre qu'à partir de 2004, date à laquelle notre mère est sous curatelle, son "arrangement" avec notre mère est caduc et qu'il doit payer un loyer au prix du marché de l'immobilier. il a menacé mon frère d'aller "lui casser la figure" et la situation est devenue ingérable et explosive. comment prouver qu'il habite cette maison depuis 1979, que c'est sa maison principale. comment faire pour qu'il paie à l'avenir à notre mère un loyer mensuel au prix du marché. et qu'il rembourse depuis 2004 les loyers, sachant qu'il refusera de faire venir toute agence de location et même un huissier vu sa furie de devoir nous fournir des comptes. je voudrais consulter les comptes mensuels bancaires de notre mère depuis 2004, date de la curatelle. il nous montre les comptes sur un fichier word sans les justificatifs. il n'y a aucun papier officiel et il nous a jamais montré les comptes validés par le juge des tutelles. nous voudrions que notre mère soit mise en tutelle et non en

curatelle. mais notre frère s'y oppose fermement
merci d'

Par **Tisuisse**, le **14/04/2009** à **15:29**

Bonjour,
Vous saisissez le Juge aux affaires familiales.